## Ajournement

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure prévue pour les initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRAVAUX PUBLICS—LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE RIDEAU—LA DATE DE LA FIN DES TRAVAUX CONFIÉS AU GROUPE RIDEAU VIKING

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, j'ai interrogé le ministre des Travaux publics (M. Buchanan) vendredi dernier le 18 novembre, au sujet du Centre Rideau, très important projet de ma circonscription. Comme le ministre ne m'a pas donné de réponse tout à fait claire, j'ai demandé à faire de cette question l'objet d'un débat d'ajournement. Dans sa réponse le ministre a dit que, sauf complications du côté des autorisations et participations des autres niveaux de gouvernement, son objectif est le mois d'avril 1978. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra me dire aujourd'hui que la date d'expiration des délais impartis au groupe Rideau Viking est celle du 30 avril 1978, afin que tous les intéressés en soient clairement informés. Sinon j'aurai des questions très importantes à poser.

Si cette date du 30 avril 1978 n'est pas le dernier délai fixé au groupe Rideau Viking pour l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, j'ai des questions très sérieuses à poser au secrétaire parlementaire. Si en effet le groupe Rideau Viking a des difficultés du côté des autres niveaux de gouvernement qui doivent, comme dit le ministre, fournir des autorisations ou participer au projet, cela pourrait signifier qu'une prolongation de délais lui serait accordée pour réunir toutes les conditions nécessaires. Dans ce cas, cela voudrait dire que le groupe Rideau Viking a reçu du ministère des Travaux publics un mandat en blanc et en exclusivité pour la réalisation de ses promotions immobilières sur les terrains fédéraux, et à la longue cela risquerait de nous attirer des difficultés. Je préfère attendre la réponse du secrétaire parlementaire avant de conjecturer davantage cette question.

• (1802)

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le projet du Centre Rideau constitue un plan audacieux, original et très fascinant destiné à faire revivre ce quartier d'Ottawa qui, depuis nombre d'années, connaît un certain déclin par rapport à d'autres parties du centre de la capitale. Le projet du Centre Rideau a été lancé à l'initiative de la Commission de la capitale nationale. Au fil des ans, tous les niveaux de gouvernement ont été consultés et amenés à collaborer et à s'engager concrètement. Le secteur privé et les comités de citoyens ont participé à l'élaboration du projet.

Pendant toutes ces années le projet du Centre Rideau a fait l'objet de beaucoup de publicité. Avant même que je ne sois élu en 1972, on en avait annoncé la réalisation, et je crois qu'on l'a fait à quatre ou cinq reprises depuis lors. Je reconnais qu'il s'agit d'un projet qui a nécessité beaucoup de consultations et qui, de l'avis de tous, pourrait servir de modèle d'une nouvelle conception de l'urbanisme et de l'aménagement urbain. Nous espérions qu'il servirait d'exemple de consultation et de collaboration entre les divers niveaux de gouvernement et le secteur privé.

On reconnaît qu'il y a eu des problèmes. Tous les groupes, à tous les niveaux, ont dû se montrer conciliants. Je sais que les consultations se poursuivent sur les façons et moyens de réaliser ce très important projet visant à faire revivre ce quartier.

De fait, ce à quoi tentent de parvenir tous ceux qui s'intéressent au projet du Centre Rideau, c'est de renverser la tendance qu'ont les Nord-Américains à laisser dépérir ou même à laisser mourir leurs centres-villes. Nous voulons faire du centre de notre capitale le lieu animé d'activités sociales, culturelles et commerciales qu'il était avant le début de l'exode vers les banlieues.

Les banlieues ont leurs avantages, mais elles ne sauraient remplacer absolument le cœur même de la ville où l'action et la vie se déroulent. Les Parisiens ou les Londoniens voient mal l'intérêt que présente même la banlieue la plus élégante. Ils se tournent vers les Champs-Elysées ou Piccadily Circus, comme le font les touristes qui visitent ces grandes capitales. Nous entendons faire du centre de la capitale nationale une curiosité touristique, un carrefour d'activités animé et dynamique.

Pour être vivant, un centre-ville a besoin de gens qui l'animent. Il a besoin de gens qui y vivent. Les gens y seront attirés par ses curiosités ou par ses salles de cinéma, ses restaurants, ses tavernes accueillantes et confortables ou même ses conférences universitaires. Il se pourrait même que le centre-ville attire également le public, désireux d'aller écouter un discours à la Chambre des communes. La dernière chose que nous voulons, c'est d'éloigner les gens, ou de rendre la vie du centre-ville tellement exaspérante, à cause de la circulation, du bruit, de la pollution et de toutes ces nuisances que sa population courra se réfugier dans les quaitiers dits paisibles des banlieues reculées.

Nous devons donc continuer à bien insister sur le besoin d'un centre-ville stimulant et économiquement solide. Il faut que les gens y demeurent, qu'ils puissent y vivre et y travailler en paix et en toute sécurité. D'après l'exemple des autres grandes villes, les quartiers du centre qui ont été négligés ou mal planifiés se vident après les heures de travail normales et deviennent les lieux privilégiés du crime et du vandalisme.

En 1961, le quartier central des affaires d'Ottawa absorbait 65 p. 100 des achats totaux faits dans les grands magasins, pour la région d'Ottawa-Hull. En 1971, ce chiffre tombait à 31 p. 100. En 1976, ce pourcentage avait encore baissé et n'était plus que de 22 p. 100. Ce fléchissement en regard de la hausse des revenus et des salaires, de l'accroissement de la population et de l'augmentation du revenu disponible, c'est un signe que le centre-ville est en train de mourir.